



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du Vendredi 16 avril 2021

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 12 avril 2021

Date d'affichage ordre du jour : 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 12 avril 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

Présents : MM. LELIEVRE Josiane, COULLER Jean-Paul, PATENOTTE Isabelle, CALTOT Daniel, BOULLIER Claude, POTHERAT Frédéric (en visio), OSMONT Marie-Claire, DELAMARE Dominique, LECOQ Annie, TOUTAIN Eric, GAUDICHON Vincent, ORIENT Olivier, SAHUT Géraldine, NEE Amélie, BUQUET Jessica, BRUNG Michel TALBOT Christine.

Absents excusés :

Mme PATENOTTE Isabelle qui avait donné pouvoir à Mme LECOQ Annie,

M.ZEDDE Alain qui avait donné pouvoir à Mme TALBOT Christine

Et Mme GUERZA Sylvie qui avait donné pouvoir à M. BRUNG Michel

Mme NEE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2021/38 – CONVENTION POUR LES LOGEMENTS SENIORS

Sur la demande de la Chambre d'agriculture de la Seine Maritime, le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer une convention de servitude avec l'exploitant de la ferme jouxtant le parc des Tulipiers, en l'occurrence M. THOMAS afin de garantir à ce dernier toute réclamation ultérieure concernant les nuisances sonores, olfactives et celles émanant des bâtiments agricole en activité, en tout temps et à toute heure et à concéder un droit d'extension de l'activité des exploitants agricoles actuels, ainsi qu'à ses héritiers ou ses successeurs.

La Commune supportera tous les frais d'enregistrement de cette servitude.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et Charge le Maire de l'exécution de cette délibération auprès du Notaire désigné par M. THOMAS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIEVRE

Date d'affichage de la présente délibération
 Le 22 avril 2021

